### Accessibilité au site d'étude



L'accessibilité au site de la Folie Couvre-Chef est prévue depuis le Boulevard Jean Moulin.

Aujourd'hui, une amorce de voirie d'accès est présente, mais aucun carrefour n'est aménagé.

Dans le cadre du projet, un carrefour d'accès au site devra être réalisé.

Compte tenu des volumes de trafic sur le Boulevard, un carrefour à feu est nécessaire a priori.

L'aménagement de ce carrefour permettra surtout de faciliter les traversées piétonnes et cyclables vers le secteur Mont Coco et ses équipements (transports publics, commerces, bureaux, etc.)





## GENERATION DE TRAFIC DU PROJET



Le projet prévoit la création de 193 logements, répartis de la façon suivante :

- 30 T1 (logements étudiants)
- 47 T2
- 65 T3
- **39 T4**
- 12 T5

Par ailleurs 205 places de stationnement seront créées (entre 0,5 et 2 places par logement suivant les typologies)



## GENERATION DE TRAFIC DU PROJET



En reprenant les mêmes hypothèses de génération de trafic que celles du projet de la ZAC Mont Coco pour les projets de logements, le trafic généré par le projet est estimé à environ 150 véhicules à l'heure de pointe du matin et 200 véhicules à l'heure de pointe du soir.

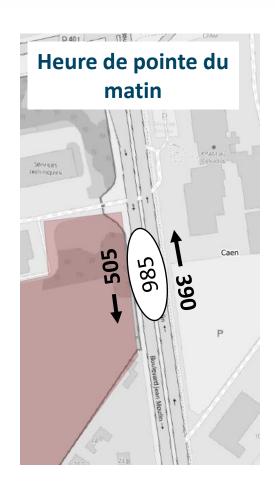
										HPI	M			H	PS	
Activités	Surface/Nombre de logements, etc		Types	Nb dép es générés ou	Nb total	Part	Nb total	Nb dép. VP/taux occ.	Trafic entrant		Trafic sortant		Trafic entrant		Trafic sortant	
	Nombre	Unité	d'usagers	Nb dép/j/pers	de dép/j rs	modale VP	dép VP	véh	%	Valeur brute						
T1	30	m² SDP	Résidents	4,21	154	0,40	62	51	5%	3	15%	8	15%	8	10%	5
			Visiteurs	2,00	7	0,40	3	2	0%	0	0%	0	30%	1	20%	0
T2	47	m² SDP	Résidents	4,21	307	0,40	123	102	5%	5	15%	15	15%	15	10%	10
			Visiteurs	2,00	15	0,40	6	5	0%	0	0%	0	30%	1	20%	1
Т3	65	m² SDP	Résidents	4,21	572	0,40	229	191	5%	10	15%	29	15%	29	10%	19
			Visiteurs	2,00	27	0,40	11	9	0%	0	0%	0	30%	3	20%	2
T4	39	m² SDP	Résidents	4,21	427	0,40	171	142	5%	7	15%	21	15%	21	10%	14
			Visiteurs	2,00	20	0,40	8	7	0%	0	0%	0	30%	2	20%	1
T5	12	I m² SDP	Résidents	25,00	849	0,35	297	248	5%	12	15%	37	15%	37	10%	25
			Visiteurs	2,00	7	0,35	2	2	0%	0	0%	0	30%	1	20%	0

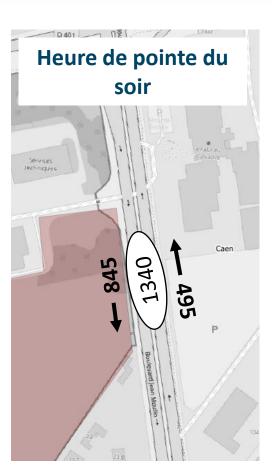
НР	M	HPS				
Trafic entrant	Trafic sortant	Trafic entrant	Trafic sortant			
37	110	118	78			

## CHARGES DE TRAFIC PROJETEES SUR LE BOULEVARD JEAN MOULIN



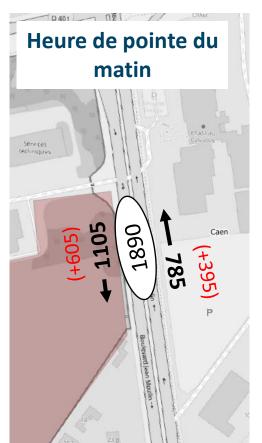
#### **Trafic actuel**

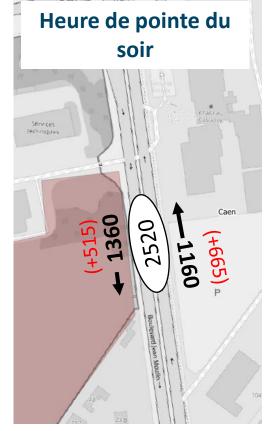




# **Trafic projeté 2040 avec** réalisation de la ZAC Mont Coco

(ajout des charges de trafic générées en page 8)







### CHARGES DE TRAFIC PROJETEES SUR LE BOULEVARD JEAN MOULIN

#### Cas 1 : Carrefour à stop

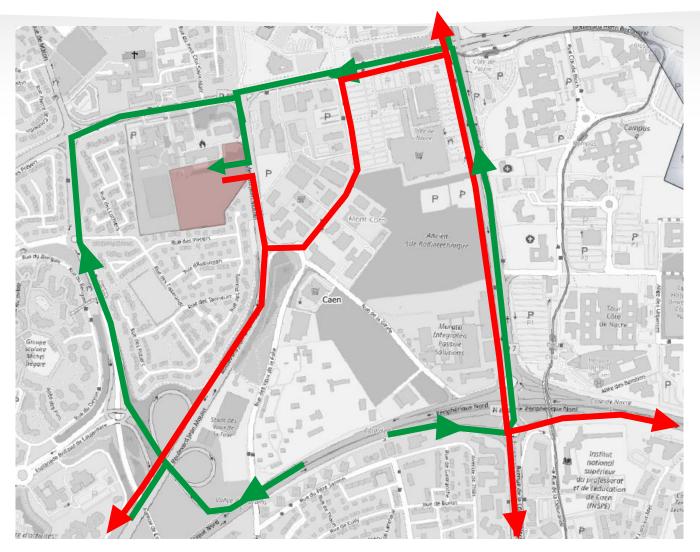
Pour gérer les entrées / sorties vers le projet, une première solution est la création d'un carrefour sous forme de stop.

Dans ce cas, les futurs habitants pourront accéder uniquement depuis le Nord du Boulevard Jean Moulin et devraient repartir vers le Sud.

Plusieurs itinéraires d'accès sont possibles via les axes routiers structurants (figure ci-contre).

La capacité utilisée du carrefour dans cette configuration serait de 37 % à l'heure de pointe du matin et 40 % à l'heure de pointe du soir, qui garantit un fonctionnement fluide.

Néanmoins les flux et les vitesses pratiquées sur le Boulevard pourraient contraindre l'insertion des véhicules venant du secteur de projet aux hyperpointes.



# CHARGES DE TRAFIC PROJETEES SUR LE **BOULEVARD JEAN MOULIN**

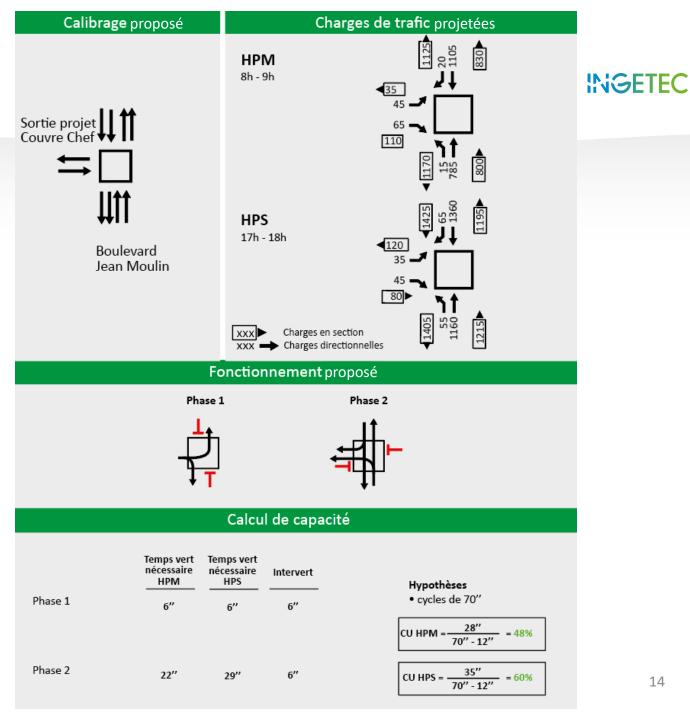
#### Cas 2: création d'un carrefour à feux

Nous avons ainsi réalisé un calcul de capacité pour le carrefour entre le Boulevard Jean Moulin et l'entrée du projet.

Un carrefour à feu est nécessaire pour permettre l'insertion des véhicules en provenance du projet Couvre-Chef, vu les flux importants sur le Boulevard.

Le calcul de capacité montre un fonctionnement fluide de ce carrefour à horizon 2040, incluant la génération de trafic globale du projet de ZAC Mont Coco.

A noter que l'implantation d'un carrefour à feux a aussi et surtout un grand intérêt pour les piétons et cyclistes, leur permettant une traversée directe vers le secteur Mont Coco et de rejoindre les aménagements cyclables situés de l'autre côté du Boulevard.



Transports en commun



Offre actuelle - Réseau Twisto



### Réseau métropolitain

- Caen La Mer

Ligne de tramway

CAEN · Campus 2 CAEN·Presqu'île

lignes de bus 2 structurantes

6.A)

6 B

BIÉVILLE · ZA au Village / CAMBES · L

**CAEN** · Théâtre

LOUVIGNY · Michelet

CAEN·Mémorial

ellipse

CAEN · Beaulieu Brazza

via CAEN·Théâtre

HÉROUVILLE · Saint-Clair

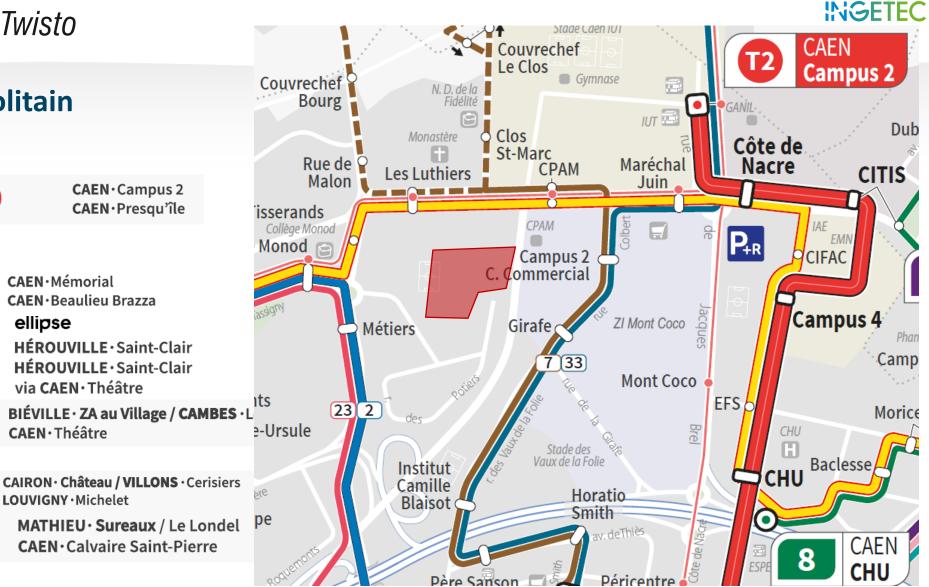
**HÉROUVILLE** · Saint-Clair

**L** lignes de bus de desserte

33

MATHIEU · Sureaux / Le Londel

**CAEN** · Calvaire Saint-Pierre



### Offre actuelle



Ligne	Directions	Nombre de bus par jour (2 sens confondus)	Fréquence en heure de pointe	Amplitude horaire	
T2	Caen Campus 2 – Caen Presqu'île	-	10 min	5h45 – 0h30	
2	Caen Mémorial > Caen Beaulieu Brazza	170	10 min	5h30 – 0h20	
6A / 6B	Ellipse Hérouville via Caen	100	20 min	5h30 - 23h40	
7	Biéville > Cambes > Caen	96	20 min	6h – 22h	
23	Cairon > Villons > Louvigny	70	25 min	6h - 21h30	
33	Mathieu > Caen	18	1 h	8h – 18h	

# **Tarification** *au premier janvier* 2023

- □ Ticket unitaire : 1,6€
- □ Abonnement mensuel: 44€
- □ Abonnement annuel : 440 €

# Fréquence - Amplitude horaire

- □ Amplitude et fréquences très intéressantes pour 3 lignes (T2, ligne 2 et 6A/B)
- □ Desserte intéressante des lignes 7 et 23, plus limitée pour la ligne 33



Une offre TC intéressante, avec des connexions piétonnes et cyclables à assurer jusqu'aux arrêts

# Temps de parcours à pied / à vélo aux arrêts TC structurants



Il n'y a pas d'arrêt de bus sur le Boulevard Jean Moulin au droit du site d'étude.

Les arrêts de bus les plus proches sont :

CPAM: 4 minutes

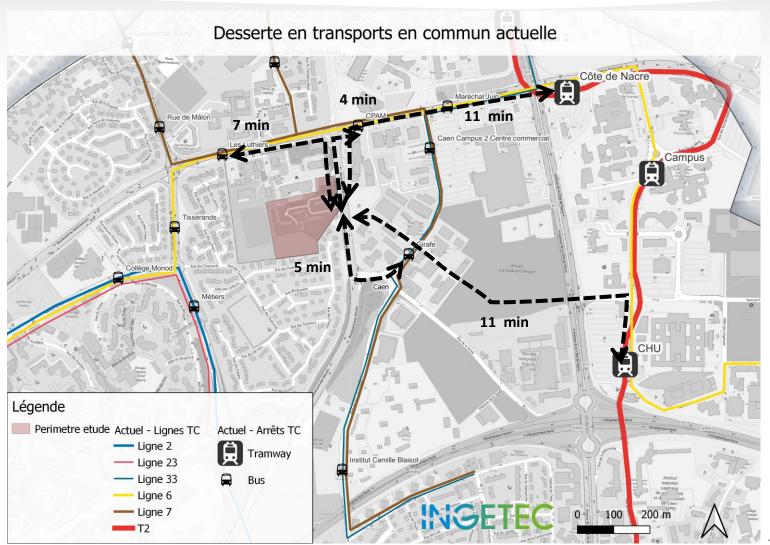
Girafe : 5 minutes

Les Luthiers : 7 minutes

Métiers : 11 minutes

Pour le tramway, les arrêts Côte de Nacre et Campus 2 sont tous deux situés à 11 minutes à pied.

L'arrêt CHU se situe quant à lui à 17 minutes à pied, mais les nouveaux aménagements modes doux prévus dans le cadre de la ZAC Mont Coco permettront un temps de parcours de 11 minutes, sur un axe apaisé dédié aux modes doux, au cœur d'un parc paysager.



# Arrêts de bus à proximité

Dans le cadre du projet et afin d'améliorer l'accessibilité des transports en commun, il serait intéressant de créer des liaisons piétonnes entre le projet et les arrêts de bus à proximité (Tisserands, Métiers, Les Luthiers), via le terrain de sport et la rue des Tisserands au Sud, et la caserne de pompiers au Nord.

Cela réduirait le temps de parcours à pied pour les habitants vers des lignes de bus structurantes que sont la ligne 2 et la ligne 6A/6B.



Arrêt de bus « Métiers »







Arrêt de bus « CPAM »



Arrêt de bus « Girafe»



Arrêt de bus « Les Luthiers »

Réseau cyclable

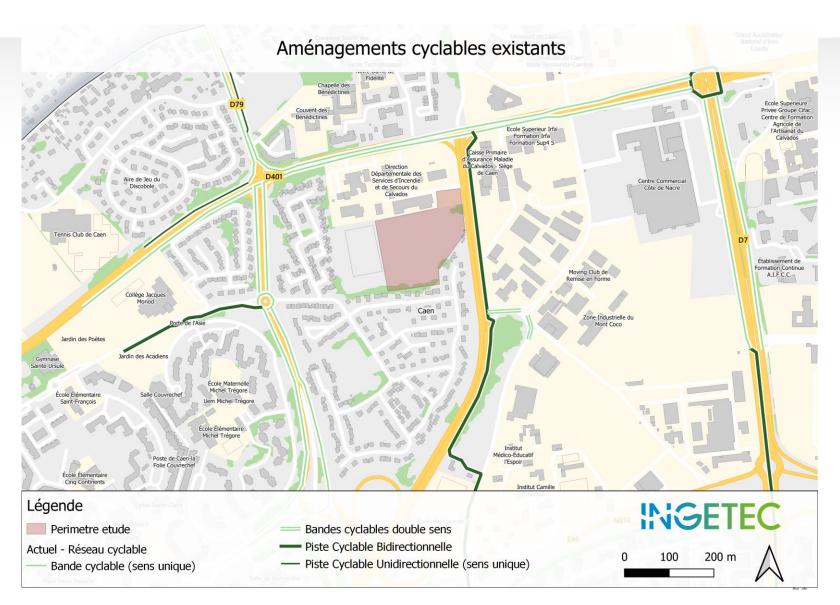


# Aménagements existants

# Des aménagements existants sur les axes principaux, mais de qualité médiocre

- □ Piste cyclable bidirectionnelle sur trottoir sur le Boulevard Jean Moulin
- Bandes cyclables sur le Boulevard du Maréchal Juin
- Piste cyclable bidirectionnelle sécurisée puis bandes cyclables sur la rue Jacques Brel
- □ Bandes cyclables sur l'Avenue de Courseulles





# Aménagements existants

#### INGETEC

# Des aménagements existants sur les axes principaux, mais de qualité médiocre

- Des aménagements sur trottoirs qui dégradent le confort des piétons
- Des largeurs inférieures aux recommandations du CEREMA, notamment des bandes cyclables très étroites sur le Boulevard Maréchal Juin



Piste cyclable sur trottoir, Boulevard Jean Moulin



Bandes cyclables sur le Boulevard du Maréchal Juin



Bandes cyclables, Avenue de Courseulles



Bandes cyclables sur la rue Jacques Brel

# Aménagements existants

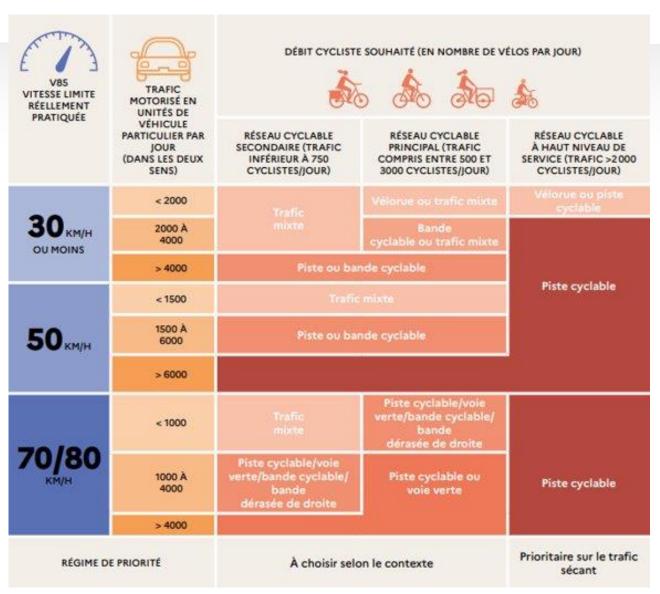
#### INGETEC

# Des aménagements existants sur les axes principaux, mais de qualité médiocre

Pour la plupart, les aménagements cyclables du secteur ne respectent pas les recommandations du CEREMA, en matière de largeur mais aussi en matière de typologie d'aménagement au regard des niveaux de trafic et vitesses observées.

Ces aménagements sont donc peu attractifs pour des cyclistes néophytes au profil divers (femmes, enfants, personnes âgées).

Pour développer l'usage du vélo sur le secteur, la sécurisation et l'amélioration du confort des aménagements existants sera essentielle.



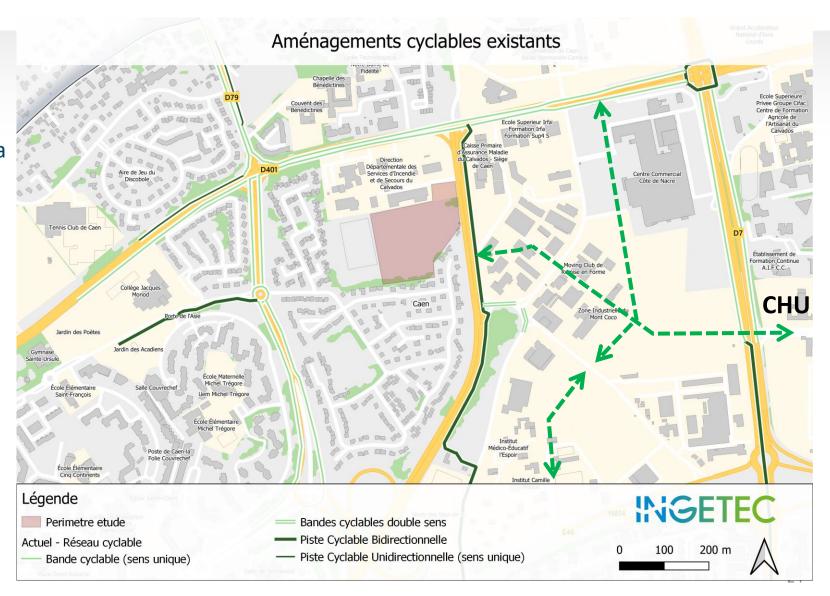
# Aménagements projetés

Des aménagements cyclables projetés dans le cadre des projets connexes

Le projet de la ZAC Mont Coco prévoit la création de liaisons douces, qui faciliteront l'accès au secteur de la Folie Couvre-Chef.

La liaison Est-Ouest projetée permettra notamment d'accéder au CHU et à son arrêt de tramway en moins de 5 minutes à vélo (1 km).

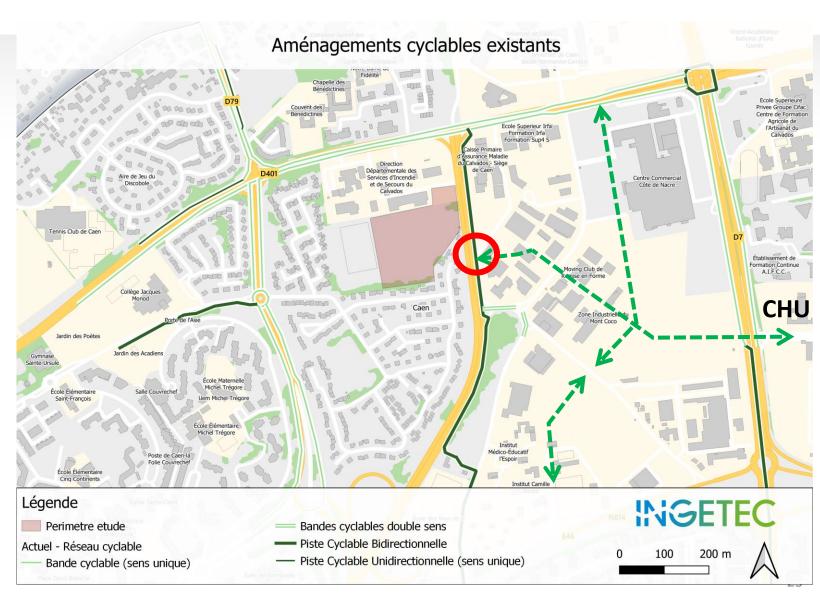




# Enjeux cyclables

INGETEC

- □ Améliorer la qualité des aménagements existants, notamment le long du Boulevard Jean Moulin, de qualité très médiocre et générateur de conflits avec les piétons
- □ Permettre une traversée sécurisée des cyclistes et piétons du Boulevard Jean Moulin vers la future liaison Est-Ouest modes doux envisagée dans le cadre de la ZAC Mont Coco (accès CHU, tramway, commerces)
- Prévoir des locaux vélos sécurisés au sein du projet pour les habitants, et des arceaux vélos abrités sur voirie pour les visiteurs



# Cheminements piétons & Espaces publics



# CHEMINEMENTS PIÉTONS & ESPACES PUBLICS

Qualité des aménagements





# CHEMINEMENTS PIÉTONS & ESPACES PUBLICS

Projets liés à la ZAC MONT COCO



Création de cheminements, espaces publics etc

Synthèse et enjeux



# **SYNTHESE ET ENJEUX**

## Mobilités



- Bruit par rapport au boulevard Jean Moulin
- Création d'un carrefour d'entrée sur jean moulin, et « apaiser » cette voie -> 50 km/h?
- Connexions et amélioration des liaisons cyclables et piétonnes vers les TC dans une logique d'intermodalité

#### AGENCE **NORMANDIE**

135 Allée Paul Langevin BP 66 76233 Bois-Guillaume CEDEX

leonorelucas@ingetec.fr



ANNEXE 7 – AUTORISATION RACCORDEMENT EAU POTABLE - EAU BASSIN CAENNAIS 2024

Caen La Mer Habitat





Caen, le 28 décembre 2023

Le Président

Monsieur Frédéric JOUGOUNOUX Responsable de programme CAEN LA MER HABITAT 1 PLACE JEAN NOUZILLE CS 15227 14052 CAEN CEDEX 4

Objet : Capacité de production eau potable / Quartier Folie-Couvrechef / Caen la mer habitat / Evaluation Environnementale.

Monsieur,

Dans le cadre de l'élaboration de l'évaluation environnementale pour l'aménagement d'un nouveau quartier à la Folie-Couvrechef situé Boulevard Jean Moulin à Caen, la Mission Régionale d'Autorité environnementale vous demande d'actualiser l'analyse des impacts du projet sur la ressource en eau potable afin d'évaluer l'adéquation entre les besoins de l'ensemble des phases du projet et la ressource en eau potable du territoire.

Ce projet prévoit la création de 190 logements. A terme, la zone une fois achevée nécessitera une production d'eau potable supplémentaire de l'ordre de 41 975 m3 par an, soit environ 115 m3/jour en débit moyen.

La commune de Caen est alimentée par plusieurs ressources principales :

- L'usine de l'Orne via l'adduction Nord;
- Les sources de Moulines et un import d'eau du SME Sud Calvados via l'adduction de Moulines ;
- Les forages de la Mue via l'adduction de la Mue
- Les Forages de Prairie.

Le réseau de la commune de Caen est divisé en plusieurs secteurs de distribution. Le projet est situé dans la zone surpressée alimentée en surpression depuis le réservoir du CHU. Ce réservoir est directement alimenté via la station de reprise de Saint-Contest par les forages de la Mue. En mode dégradé, cette zone peut être secourue par la zone surélevée Nord-Ouest via les réservoirs du Chemin-Vert et de la Maladrerie et la Zone surélevée Nord-Est depuis le réservoir de la Girafe, Avenue Nicolas Copernic.

La commune dispose d'une capacité de stockage partagée avec les communes de Saint-Germain-La-Blanche-Herbe et Carpiquet de 31 000 m3, répartie sur huit réservoirs.

Les ouvrages de stockage permettent actuellement une autonomie en débit moyen de 35 heures et 25 heures en débit de pointe. A L'horizon 2030, cette autonomie, en fonction de l'évolution de la consommation d'eau potable, sera de l'ordre de 34 heures en débit moyen et 24 heures en débit de pointe.

La phase 1 du schéma directeur eau potable a permis de définir, à moyen et long terme, les besoins/ressources sur l'ensemble du territoire du syndicat, et également par zone. Dans ce cadre, la commune de Caen a été intégrée à la zone d'adduction de Caen regroupant plusieurs communes de la périphérie. Le bilan du besoins-ressources a été établi à cette échelle.

Syndicat mixte de production et de distribution d'eau potable de la région de Caen, Eau du bassin caennais 16 rue Rosa Parks – CS 52700 – 14027 Caen Cedex 9 Référence à rappeler : S23-016391 – Affaire suivie par : Matthieu BROCHARD

Téléphone : 0214372822 – Télécopieur : 0231394000 – Courriel : m.brochard@caenlamer.fr – www.eau-bassin-caennais.fr

Les ressources actuelles de la zone d'adduction de Caen produisent environ 40 000 m3/jour et couvrent les besoins actuels en débit moyen (environ 38 000m3/jour). À l'horizon 2030, les capacités de production couvriront tout juste les besoins en débit moyen (environ 45 000 m3/jour). A l'horizon 2050, les capacités de production toujours

moyen (environ 45 000 m3/jour). A l'horizon 2050, les capacités de production toujours de l'ordre de 45 000 m3 ne couvriront pas les besoins en débit moyen estimés à 47 000 m3/jour.

Les besoins ont été établis sur la base des projections tendancielles de la population INSEE, des projections suivant les zones ouvertes à l'urbanisation des PLU et des projections suivant le PLH.

La phase 1 du schéma directeur démontre :

- Que les ressources ne couvrent pas les débits de pointe dès l'horizon 2030;
- Qu'il est nécessaire de pérenniser et optimiser la capacité des ressources existantes, au regard notamment des incidences attendues du changement climatique;
- De recourir à de nouvelles ressources pour couvrir l'évolution des besoins notamment en pointe à moyen terme mais aussi les besoins en débit moyen à long terme ;
- De raisonner le développement urbanistique (habitat et activités) en adéquation avec les ressources en eau disponibles.

Partant de ce postulat, et suite à la phase 2 qui a notamment permis de construire et caler un modèle numérique des réseaux et d'établir le diagnostic de leur fonctionnement, la phase 3 de l'étude a permis d'établir le schéma directeur d'alimentation en eau potable pour répondre aux insuffisances actuelles et futures. Elle a donc déterminé pour la zone d'adduction de Caen les travaux suivants :

- L'augmentation de la capacité du réservoir de tête de Saint Martin de Fontenay raccordé à l'usine de l'Orne pour une capacité de 3000 m3 supplémentaires ;
- Le traitement des nitrates et des pesticides au niveau des forages de Prairie 1;
- La sécurisation de l'usine de l'Orne via une interconnexion avec le forage Prairie 1;
- Le traitement des nitrates et des pesticides au niveau des forages de la Mue ;
- Le traitement des nitrates et des pesticides des sources de Moulines au réservoir de la Guérinière.

Une hiérarchisation des différents travaux envisagés sur l'ensemble du territoire du syndicat d'Eau du bassin caennais doit être établie pour aboutir à une programmation pluriannuelle d'investissements adaptée aux moyens de la collectivité.

Je vous prie d'agréer, Monsieur le Responsable de programme, l'expression de mes salutations distinguées.

Le président

an

Nicolas JOYAU

Syndicat mixte de production et de distribution d'eau potable de la région de Caen, Eau du bassin caennais 16 rue Rosa Parks – CS 52700 – 14027 Caen Cedex 9 Référence à rappeler : S23-016391 – Affaire suivie par : Matthieu BROCHARD Téléphone : 0214372822 – Télécopieur : 0231394000 – Courriel : m.brochard@caenlamer.fr – www.eau-bassin-caennais.fr



# ANNEXE 8 – AUTORISATION RACCORDEMENT EAUX USEES - CU2024

12 Aff. 13487/1 - VA





Caen, le 28 décembre 2023

Le Président

Monsieur Frédéric JOUGOUNOUX Responsable de programme CAEN LA MER HABITAT 1 PLACE JEAN NOUZILLE CS 15227 14052 CAEN CEDEX 4

Objet : Capacité de production eau potable / Quartier Folie-Couvrechef / Caen la mer habitat / Evaluation Environnementale.

Monsieur,

Dans le cadre de l'élaboration de l'évaluation environnementale pour l'aménagement d'un nouveau quartier à la Folie-Couvrechef situé Boulevard Jean Moulin à Caen, la Mission Régionale d'Autorité environnementale vous demande d'actualiser l'analyse des impacts du projet sur la ressource en eau potable afin d'évaluer l'adéquation entre les besoins de l'ensemble des phases du projet et la ressource en eau potable du territoire.

Ce projet prévoit la création de 190 logements. A terme, la zone une fois achevée nécessitera une production d'eau potable supplémentaire de l'ordre de 41 975 m3 par an, soit environ 115 m3/jour en débit moyen.

La commune de Caen est alimentée par plusieurs ressources principales :

- L'usine de l'Orne via l'adduction Nord;
- Les sources de Moulines et un import d'eau du SME Sud Calvados via l'adduction de Moulines ;
- Les forages de la Mue via l'adduction de la Mue
- Les Forages de Prairie.

Le réseau de la commune de Caen est divisé en plusieurs secteurs de distribution. Le projet est situé dans la zone surpressée alimentée en surpression depuis le réservoir du CHU. Ce réservoir est directement alimenté via la station de reprise de Saint-Contest par les forages de la Mue. En mode dégradé, cette zone peut être secourue par la zone surélevée Nord-Ouest via les réservoirs du Chemin-Vert et de la Maladrerie et la Zone surélevée Nord-Est depuis le réservoir de la Girafe, Avenue Nicolas Copernic.

La commune dispose d'une capacité de stockage partagée avec les communes de Saint-Germain-La-Blanche-Herbe et Carpiquet de 31 000 m3, répartie sur huit réservoirs.

Les ouvrages de stockage permettent actuellement une autonomie en débit moyen de 35 heures et 25 heures en débit de pointe. A L'horizon 2030, cette autonomie, en fonction de l'évolution de la consommation d'eau potable, sera de l'ordre de 34 heures en débit moyen et 24 heures en débit de pointe.

La phase 1 du schéma directeur eau potable a permis de définir, à moyen et long terme, les besoins/ressources sur l'ensemble du territoire du syndicat, et également par zone. Dans ce cadre, la commune de Caen a été intégrée à la zone d'adduction de Caen regroupant plusieurs communes de la périphérie. Le bilan du besoins-ressources a été établi à cette échelle.

Syndicat mixte de production et de distribution d'eau potable de la région de Caen, Eau du bassin caennais 16 rue Rosa Parks – CS 52700 – 14027 Caen Cedex 9 Référence à rappeler : S23-016391 – Affaire suivie par : Matthieu BROCHARD

Téléphone : 0214372822 – Télécopieur : 0231394000 – Courriel : m.brochard@caenlamer.fr – www.eau-bassin-caennais.fr

Les ressources actuelles de la zone d'adduction de Caen produisent environ 40 000 m3/jour et couvrent les besoins actuels en débit moyen (environ 38 000m3/jour). À l'horizon 2030, les capacités de production couvriront tout juste les besoins en débit moyen (environ 45 000 m3/jour). A l'horizon 2050, les capacités de production toujours

moyen (environ 45 000 m3/jour). A l'horizon 2050, les capacités de production toujours de l'ordre de 45 000 m3 ne couvriront pas les besoins en débit moyen estimés à 47 000 m3/jour.

Les besoins ont été établis sur la base des projections tendancielles de la population INSEE, des projections suivant les zones ouvertes à l'urbanisation des PLU et des projections suivant le PLH.

La phase 1 du schéma directeur démontre :

- Que les ressources ne couvrent pas les débits de pointe dès l'horizon 2030;
- Qu'il est nécessaire de pérenniser et optimiser la capacité des ressources existantes, au regard notamment des incidences attendues du changement climatique;
- De recourir à de nouvelles ressources pour couvrir l'évolution des besoins notamment en pointe à moyen terme mais aussi les besoins en débit moyen à long terme ;
- De raisonner le développement urbanistique (habitat et activités) en adéquation avec les ressources en eau disponibles.

Partant de ce postulat, et suite à la phase 2 qui a notamment permis de construire et caler un modèle numérique des réseaux et d'établir le diagnostic de leur fonctionnement, la phase 3 de l'étude a permis d'établir le schéma directeur d'alimentation en eau potable pour répondre aux insuffisances actuelles et futures. Elle a donc déterminé pour la zone d'adduction de Caen les travaux suivants :

- L'augmentation de la capacité du réservoir de tête de Saint Martin de Fontenay raccordé à l'usine de l'Orne pour une capacité de 3000 m3 supplémentaires ;
- Le traitement des nitrates et des pesticides au niveau des forages de Prairie 1;
- La sécurisation de l'usine de l'Orne via une interconnexion avec le forage Prairie 1;
- Le traitement des nitrates et des pesticides au niveau des forages de la Mue ;
- Le traitement des nitrates et des pesticides des sources de Moulines au réservoir de la Guérinière.

Une hiérarchisation des différents travaux envisagés sur l'ensemble du territoire du syndicat d'Eau du bassin caennais doit être établie pour aboutir à une programmation pluriannuelle d'investissements adaptée aux moyens de la collectivité.

Je vous prie d'agréer, Monsieur le Responsable de programme, l'expression de mes salutations distinguées.

Le président

an

Nicolas JOYAU

Syndicat mixte de production et de distribution d'eau potable de la région de Caen, Eau du bassin caennais 16 rue Rosa Parks – CS 52700 – 14027 Caen Cedex 9 Référence à rappeler : S23-016391 – Affaire suivie par : Matthieu BROCHARD Téléphone : 0214372822 – Télécopieur : 0231394000 – Courriel : m.brochard@caenlamer.fr – www.eau-bassin-caennais.fr